

Lässer Claude, Directeur des finances. Il est évident que dès l'instant où la motion est traitée en bloc et non pas selon les différents éléments, le Conseil d'Etat s'oppose à la motion.

– Au vote, la prise en considération, dans son ensemble, de la motion M1013.07 (allègement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille) est acceptée par 55 voix contre 36. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwyer J. (GR, PDC/CVP), Schuwyer R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 55.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Glauser (GL, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 3.*

Motion M1025.07 Pierre-André Page/Jean-Claude Rossier
(mensualisation de la perception de l'impôt cantonal et de l'impôt fédéral directs des personnes physiques)¹

Prise en considération

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). La motion N° 1025.07 que j'ai déposée conjointement avec mon collègue Pierre-André Page propose de donner la possibilité aux citoyennes et aux citoyens qui le souhaitent de pouvoir s'acquitter mensuellement de l'impôt cantonal, communal pour les communes qui ont cédé ce travail au Service des contributions et fédéral, pour rappel prélevé actuellement une fois par an. Les avantages pour l'Etat et les contribuables liés à cette motion sont nombreux et peuvent être résumés dans les points suivants: la charge fiscale est mieux répartie car sur 12 mois, le montant des acomptes est moins important. Exemple pour une famille avec un revenu imposable de 60 000 francs: l'acompte cantonal est actuellement de 444 francs par tranche, avec notre motion plus que 333 francs. Pour l'impôt fédéral direct, en une seule fois environ 800 francs, avec le nouveau système 66 francs par mois. Pour un revenu de 100 000 francs: avec le système actuel 1000 francs par tranche et après, 650 francs. Il va sans dire également que plus le revenu est élevé plus il sera intéressant pour des contribuables d'adhérer à cette possibilité. La mensualisation des impôts facilite également la gestion du budget familial. En effet, il ne sera plus nécessaire comme le font certains ménages de mettre de côté de l'argent nécessaire au règlement des impôts. Les recettes fiscales rentrent plus régulièrement dans les caisses de l'Etat et plus tôt aussi, ce qui permet au canton d'économiser sur les intérêts. Les risques encourus par le canton diminuent également car les factures mensuelles sont moins élevées. Le canton pourrait par ailleurs mettre en place un système de rappel qui lui permette de réaliser des économies supplémentaires. Si les factures mensuelles ne sont pas réglées, un rappel est envoyé par exemple une fois par trimestre et le solde dû est facturé au moment du décompte final. Une grande simplification également au niveau de la perception des impôts puisqu'il n'y aurait plus qu'un seul bordereau. Avec ce nouveau système au final tout le monde y gagne. Les citoyens et les citoyennes qui pourront gérer leur budget plus facilement et là je pense notamment aux familles, aux pères et mères divorcés ou séparés ainsi qu'aux jeunes adultes sans expérience fiscale. Et de toute évidence l'Etat qui sera confronté à moins de cas en fin d'année fiscale. En fait M. le Commissaire du Gouvernement, M^{mes} et MM. les Députés, il s'avère en toute modestie que la motion qu'on vous propose, c'est un brin de social qui plus est ne coûte rien ou pas grand-chose, ne serait-ce, comme le relève le Conseil d'Etat dans sa réponse, qu'un tout petit peu d'administration supplémentaire largement compensé par les intérêts. Je tiens toutefois à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse fournie bien détaillée, mais je la trouve un peu

¹ Déposée et développée le 10 août 2007, BGC p. 1327; réponse du Conseil d'Etat BGC février 2008 p. 262.

frileuse, ce qui n'est pas coutumier de votre part M. le Commissaire du Gouvernement. En effet, pour l'impôt fédéral direct vous vous dites prêt à entrer en matière ou du moins à procéder à une étude, mais pour les autres impôts non, argumentant sur le fait que le système actuel est préférable étant donné que la problématique de la perception des impôts est complexe, ce que je vous concède. Alors et c'est là que j'ai un peu de peine à vous suivre et à vous comprendre, pourquoi ne pas accepter la motion dans son intégralité puisqu'elle vous permettrait de vous simplifier la tâche en n'élaborant qu'un seul bordereau. En outre pour mettre un peu d'eau à mon moulin, je tiens à souligner pour celles et ceux qui l'ignorent encore que les cantons de Genève et de Vaud offriront dès 2009 la possibilité à leurs contribuables de payer mensuellement les impôts fédéraux, cantonaux et communaux sur un seul bordereau, soit à hauteur de 10 acomptes pour Genève et de 12 pour Vaud, comme nous le suggérons. Par ailleurs le député Kast, PDC du canton de Berne, a aussi en début de cette année déposé une motion qui va dans le même sens, voire même plus loin puisqu'il propose le paiement par débit direct. Alors M. le Commissaire du Gouvernement et chers collègues, ne soyons pas en reste et comme nos amis genevois et vaudois, osons faire le pas vers l'innovation car, j'en suis sûr, le contribuable et tous les allergiques aux impôts, dont je fais partie, vous en seront reconnaissants. Car en les payant tous les mois ils auront l'impression qu'ils en paieront moins et qui plus est, comme pour la caisse maladie, prendront l'habitude, ce que vous l'avouerez sera une petite révolution. M. le Commissaire du Gouvernement, permettez-moi en toute amitié de vous faire une petite suggestion au cas où vos services auraient un problème de programmation pour cette implication, je ne doute pas un seul instant que votre collègue Pascal Broulis se fera un plaisir de mettre ses logiciels à votre disposition. En conclusion, fort de toutes ces considérations, je vous demande de soutenir notre motion, non seulement pour l'IFD, comme le propose le Conseil d'Etat, mais aussi pour les autres impôts, en acceptant comme le souhaite le Conseil d'Etat que la démarche soit citoyenne, donc purement volontaire et qu'au demeurant, comme le prône également le Conseil d'Etat, cette nouvelle procédure ne soit pas introduite dans la loi mais dans l'arrêté y relatif.

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Dans leur motion, Pierre-André Page et Jean-Claude Rossier demandent la mensualisation de la perception de l'impôt fédéral direct des personnes physiques. Ils invitent le Conseil d'Etat à modifier la loi sur les impôts cantonaux directs en fixant le nombre des acomptes à 12 et d'appliquer le même procédé pour l'impôt fédéral direct. Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt cette motion. Dans la situation actuelle, le contribuable personne physique peut payer ses impôts de la manière suivante: l'impôt fédéral et cantonal au Service des contributions, les impôts communaux et paroissiaux sont à payer soit au Service des contributions, soit directement à la commune. Actuellement l'impôt fédéral est perçu une fois par année sans acompte et les impôts cantonaux, communaux et ecclésiastiques par contre sont payés par 9 acomptes. Une seule autorité

d'encaissement simplifierait grandement la problématique et permettrait autant à l'Etat qu'aux contribuables d'avoir une vision globale du coût des impôts. Le Conseil d'Etat est favorable à étudier l'introduction d'une perception volontaire par acompte de l'IFD. Quant à passer de 9 à 12 acomptes, il se dit très réservé pour des problèmes administratifs. En conclusion le groupe démocrate-chrétien rejette unanimement la motion, mais demande dans le sens du Conseil d'Etat la mise en œuvre de la mensualisation volontaire de l'impôt fédéral direct.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec l'attention nécessaire la motion M1025-07 proposant la mensualisation de la perception de l'impôt cantonal et de l'impôt fédéral direct des personnes physiques. La proposition est certes louable dans la mesure où elle permettrait de répartir la perception fiscale cantonale et l'impôt fédéral direct sur 12 mois. Cependant pour que cette planification mensualisée profite pleinement aux contribuables, il y a lieu, comme le relève d'ailleurs le Conseil d'Etat, de prendre en compte la perception des impôts communaux qui pour certaines communes se fait par l'Etat et pour les autres par elles-mêmes. Il apparaît donc assez difficile d'introduire un nouveau système de perception sans maîtriser l'ensemble des paramètres d'encaissement dans un contexte de collision d'échéances entre impôts communaux, cantonaux et ecclésiastiques. Toutefois dans sa prise de position le Conseil d'Etat se déclare favorable à étudier l'introduction d'une perception volontaire par acomptes de l'IFD. Le groupe libéral-radical souscrit à cette réflexion qui va partiellement dans le sens souhaité par les motionnaires. Enfin, il y a lieu de mettre les avantages théoriques pour le contribuable du système de mensualisation proposé en rapport avec les coûts administratifs et financiers non négligeables qu'engendrerait une telle mesure. Pour ces raisons, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette motion.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je dois dire qu'après l'heure de masochisme appliqué pour le Conseil d'Etat et pour la gauche, je ne vois pas pourquoi on devrait encore simplifier l'encaissement de l'impôt puisque de toute façon il n'y aura plus grand-chose à encaisser. Mais une simplification est toujours bonne à prendre et en principe cette idée à l'air bonne mais il s'agit à notre avis d'une fausse bonne idée, une simplification qui n'en est pas une puisqu'elle n'est pas applicable à tous les impôts comme l'explique le Conseil d'Etat. Il nous semble que ce n'est pas nécessaire de rajouter des coûts bureaucratiques pour apporter des changements qui n'apporteront pas grand-chose aux contribuables et nous aimerions aussi que cette gestion reste dans les mains du Conseil d'Etat au lieu d'être propulsée au niveau légal. Nous soutenons donc le refus de cette motion dans le sens du Conseil d'Etat.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Fausse bonne idée aussi du point de vue du parti socialiste. Le but de la motion n'est pas inintéressant, loin de là, mais elle semble difficilement applicable. Nous suivons les arguments

du Conseil d'Etat et relevons aussi également que les trois mois où il n'y a pas de perception d'impôts il y a aussi au niveau des communes des perceptions de la contribution immobilière, des taxes de base liées à l'épuration ou aux déchets; ces trois mois sans impôts directs servent aussi aux communes.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'ai juste quelques remarques ou réponses à donner au Député Rossier. Tout d'abord je constate que M. le Député Rossier n'a rien contre un peu plus d'administration, j'en prends note, c'est un constat que je réutiliserai à l'occasion. Je constate aussi que selon lui le paiement des primes d'assurance-maladie n'est pas un problème. Pour moi, c'est un scoop, très honnêtement. Parce qu'on le paie chaque mois, ce n'est plus un problème? les gens oublient qu'ils paient cela? on n'en parle plus du tout? J'enregistre aussi le scoop. Sur un mode un peu plus sérieux, j'aimerais lui dire que, ce n'est pas sa proposition je suis d'accord mais il l'a évoqué comme un progrès, dès le moment où on en arrive à la perception de l'impôt par débit direct, M. le Député, c'est un retour en arrière démocratique. Cela veut dire que l'on désresponsabilise complètement le citoyen contribuable. Et bientôt on le prendra à la source et on découplera complètement ce citoyen contribuable de son sens de la responsabilité et de son rapport à l'Etat et ça c'est une démarche qui est beaucoup plus grave qu'on ne peut l'imaginer. Et pour terminer j'aimerais lui donner un scoop mais un scoop réel: lorsqu'il me conseille de demander au canton de Vaud de nous mettre à disposition son logiciel, j'aimerais lui dire qu'actuellement nous sommes en train de changer de logiciel, nous avons pas mal avancé et nous avons vendu notre logiciel au canton de Vaud qui veut aussi le changer. Ce n'est pas une plaisanterie, c'est sérieux. Cela étant, avec l'engagement qui est pris, parce qu'effectivement le gros problème qu'il y a aujourd'hui, je le reconnais, c'est la question de l'impôt fédéral direct. C'est vrai que pour ceux qui le paient – parce qu'il faut voir qu'il y a une bonne tranche de la population qui ne paie pas d'IFD –, et qu'il y a un gros montant à payer en une seule fois, là il y a quelque chose à améliorer, on est entièrement d'accord. On va s'y mettre et c'est avec cet engagement que je vous demande de rejeter la motion parce qu'elle n'est pas appropriée par rapport à l'instrument qu'il faut utiliser pour faire ces corrections. Et je n'exclus pas qu'on augmente aussi le nombre d'acomptes cantonaux, cela est possible, mais je ne pense pas que c'est la bonne formule d'aller à 12. Je vous invite donc à refuser la motion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 68 voix contre 16. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 16.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baudou (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Rodgo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 68.*

S'est abstenu:

Kolly (SC, PLR/FDP). *Total: 1.*

Motion M1033.07 Jean-Louis Romanens/ Emmanuelle Kaelin Murith (adaptation du délai accordé pour bénéficier de l'imposition différée sur les gains immobiliers en cas de vente et rachat d'un logement familial)¹

Prise en considération

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Nous remercions le Conseil d'Etat de sa réponse, cette fois rapide ou plutôt pour une fois rapide. Comme praticien dans le domaine fiscal, nous nous sommes rendu compte que la teneur actuelle de la loi en relation avec le remploi des bénéficiaires dans la vente de la maison familiale et l'acquisition ou la construction d'une nouvelle ne collait plus avec la réalité de tous les jours. En effet, le contribuable disposait d'une année avant la vente et d'une année après pour bénéficier du remploi du bénéfice. Ce délai est très souvent insuffisant en raison des difficultés rencontrées pour obtenir un permis de construire: les procédures sont compliquées et les oppositions sont nombreuses. Le remploi est également inter-cantonal. La personne qui s'installe dans un autre canton se laisse souvent un moment de réflexion avant de construire ou d'acquérir un nouveau bien à son nouveau domicile. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat l'a bien admis et nous le remercions d'avoir accepté de prolonger ce délai de deux ans avant et de deux ans après. Nous avons demandé trois après pour être cer-

¹ Déposée et développée le 11 octobre 2007, *BGC* p. 1539; réponse du Conseil d'Etat *BGC* février 2008 p. 267.